

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c
 Réclames, — 50
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

UNE PAIX MÉDIOCRE

Le coup de la dépêche, qui ne manque jamais de survenir au beau milieu des discussions coloniales, a été inventé par M. Ferry; M. de Freycinet, son successeur, a cru que ce truc, bien qu'il commence à être usé, pouvait servir encore à enlever un vote. Peut-être ne s'est-il pas trompé, mais ce n'est pas là ce que nous voulons examiner aujourd'hui.

Nous voulons simplement montrer en peu de mots que les conditions de la paix si brusquement conclue à Madagascar ne sont pas aussi avantageuses que le pourraient faire croire à quelques naïfs les transports d'allégresse des journaux opportunistes.

La presse gouvernementale essaie une fois de plus d'égarer l'opinion lorsque, dans une série d'articles dithyrambiques, elle présente un traité médiocre sous les couleurs les plus fausses et les plus mensongères.

M. de Freycinet pouvait-il faire plus et mieux? Nous ne le savons pas, et nous ne le chicanerons pas sur ce point; nous admettons même volontiers qu'il est heureux pour le pays d'avoir sur les bras une expédition de moins, et que M. de Freycinet a eu raison d'en finir d'une manière quelconque, mais alors qu'on nous épargne les déclamations sur le prétendu triomphe de la diplomatie républicaine. Nous avons une paix médiocre; faute de mieux, nous saurons nous en contenter; mais qu'on ne vienne pas nous parler de monter au Capitole!

A vrai dire, nous espérons un peu plus. On sait que nous n'avons jamais confondu l'aventure tonkinoise avec l'expédition de Madagascar. Nos droits sur cette île si importante ne sont pas discutables. C'est un legs de la Monarchie nationale. Depuis le milieu du dix-septième siècle, elle fait partie du domaine colonial de la France. Nous y avons des droits imprescriptibles et des intérêts traditionnels.

Puisque le gouvernement veut revendiquer les uns et défendre les autres, il devait, dès le premier jour, le faire énergiquement: l'entreprise eût été facile et, nous ne craignons pas de le dire, patriotique.

Au lieu de cela, on a agi mollement parce qu'on avait déjà sur les bras la gigantesque aventure tonkinoise grâce au Tonkin; on a perdu, à Madagascar, trois fois plus d'hommes, et dépensé dix fois plus d'argent qu'il n'en aurait fallu si l'on avait su s'y prendre.

Et cela pour arriver à quoi? A ne pas établir notre protectorat, qui était notre droit strict, à évacuer sept villes, à ne pas avoir même le droit de propriété, à reconnaître la souveraineté effective de la reine sur l'île entière, moins la baie de Vigo-Suarez.

Le traité ne nous donne que des « garanties » représentées par dix millions, la rançon de notre départ et le faible équivalent des dommages causés aux colons, étrangers aussi bien que français: nous voulons espérer que, du moins, la plus grande partie n'ira pas aux premiers.

Nous renonçons même à protéger efficacement nos braves alliés, les Sakalaves et les Antakars, qui se sont compromis pour nous et se sont battus à nos côtés. La reine, il est vrai, s'engage à « les traiter avec une bienveillance particulière. » Quelle garantie avons-nous de l'exécution de cette promesse? Aucune absolument.

Le droit de propriété, l'une de nos prétentions les plus légitimes sur cette terre française, est remplacé par le droit de contracter des baux renouvelables.

On a renoncé à l'indemnité de guerre à Madagascar comme on y avait déjà renoncé avec la Chine.

Les autres ne paient plus ces « choses-là ». La France autrefois payait seulement sa gloire; maintenant elle paie aussi, et très-cher, les entreprises mal conçues et mal conduites par des ignorants et des incapables.

Sans doute, la « politique extérieure de la reine de Madagascar passera par les mains de la République française », mais

notre résident devra jouer un rôle singulièrement difficile et périlleux, isolé au milieu d'ennemis malgaches, anglais et autres, n'ayant pas de troupes pour se faire respecter et protéger. Il y a là une source de complications et de dangers qu'il aurait fallu prévoir.

Nous craignons fort que, dans cette affaire, la diplomatie républicaine n'ait été jouée par les méthodistes anglais et le consul italien — tous nos ennemis — qui se seraient moins activement mêlés des négociations, et qui auraient moins poussé à la signature du traité s'ils n'y avaient pas eu leur intérêt.

Tel est la paix conclue à Madagascar. Que cette paix vaille mieux que la continuation d'une guerre mal commencée et mal dirigée par un gouvernement d'incapables, nous n'y contredisons pas; mais qu'on ne vienne pas nous parler de succès et de triomphes. L'exagération saute aux yeux avec trop d'évidence.

H. DE BRÉHALLES.

LES ÉLECTIONS DE TARN-ET-GARONNE

LES BULLETINS GOMMÉS

Nous lisons dans le *Ralliement*, de Montauban:

« La situation est bien simple.

Et nos adversaires seuls essaient de l'embrouiller pour tromper le département, pour tromper la France, pour tenter de voler une seconde fois l'élection la plus libre et la moins contestable.

D'après les chiffres officiels mêmes, que nous savons inexacts, mais que nous acceptons pour le moment, voici quels sont les résultats de l'élection:

Prax-Paris, 30,989; Trubert, 30,967; Arnault, 30,863; Brunel, 30,610; Lasserre, 30,769; Cambe, 30,587; Chabré, 30,363; Flamens, 29,765.

D'après ces résultats, trois candidats conservateurs seulement et un républicain, Lasserre, seraient élus.

Mais il faut ajouter à ces totaux, et pour

les conservateurs seulement, 900 à 4,000 bulletins gommés:

Prax-Paris 34.986
 Trubert 34.967
 Arnault 34.863
 Brunel 34.610

M. Lasserre, le plus favorisé de la liste républicaine, n'ayant obtenu que 30,763 voix (d'après les chiffres officiels), les quatre conservateurs sont élus.

Voilà la vérité.

Mais voici où commence le mensonge et la tentative d'escamotage.

Les bulletins gommés, nous vous les conteurons, disent les républicains.

Un mot sur ces bulletins.

Les bulletins gommés sont des bulletins d'assurance contre l'inquisition républicaine.

Dans une commune où vous savez que le maire vous gardera rancune, si vous votez pour ses candidats, vous collez sur un bulletin républicain un petit bulletin gommé portant en tête les noms des conservateurs.

Evidemment ces bulletins sont valables.

Personne ne les a jamais contestés.

Ils sont valables parce que la volonté de l'électeur de ne pas voter pour les républicains est manifeste et claire.

Ils sont valables parce qu'ils ont été employés dans toutes les élections depuis l'inauguration du suffrage universel et que jamais ils n'ont été contestés.

Ils sont valables parce que les républicains les ont employés sur une grande échelle, pendant la période du 16 mai, et qu'on n'a jamais mis leur validité en doute.

Ils sont valables parce que, sur ce point, la jurisprudence de la Chambre n'a jamais varié.

Ils sont valables parce que, au 8 octobre dernier, la commission de recensement du Tarn-et-Garonne les a déclarés bons.

M. Saintfaust siégeait dans cette commission avec MM. Jordanel et Corbarieu.

Donc, ces bulletins étant valables, et ils le sont, nos députés conservateurs sont élus avec 400 voix de plus qu'au 4 octobre.

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ARAGO SÉGALAS

XXIX

LE RETOUR SINISTRE

(Suite)

Elle se précipita hors de la chambre, malgré tout les efforts de Félicien pour la retenir. Il s'élança sur ses pas, dans l'espoir de la devancer, et ne parvint qu'à arriver en même temps qu'elle jusqu'à la voiture. En avançant la main pour ouvrir la portière, il hésita, il sentit un frisson glacial lui courir dans le corps et se dit en frémissant:

— Si au lieu d'un mourant nous allions trouver un cadavre!... S'il avait rendu le dernier soupir pendant que j'allais prévenir sa femme?

Tandis qu'il hésitait ainsi, Valentine s'avancé et ouvrait brusquement la portière; mais en apercevant un corps sanglant et inanimé, elle jeta un cri terrible, un de ces cris qui remuent les cœurs les plus indifférents.

— Mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-elle, s'il était mort!

On voulut l'éloigner, mais elle repoussa ceux qui cherchaient à la retenir. En voyant deux garçons

de l'hôtel prendre Léopold pour le transporter dans sa chambre, elle eut la force de se traîner sur leurs pas.

Dès qu'il fut étendu sur le lit, elle se précipita vers lui, posa sur son cœur une main toute frémissante, et avança la tête tout près de sa bouche, en suppliant Dieu de lui faire sentir un souffle qui dirait: Tout n'est pas perdu.

On la regardait en silence, avec ce respect que l'on a pour les grands désespoirs.

Tout à coup elle s'écria:

— Il vit! j'ai senti un souffle m'effleurer la joue.

— Hélas! dit Félicien, qui pensait que dans quelques minutes tout serait fini.

— Ah! vous croyez qu'il va mourir, dit-elle à Félicien. Eh bien, moi, je vous dis que je le sauverai, parce que je le veux, parce que je l'aime.

Et les yeux enflammés, le commandement dans la voix, soutenue par une énergie fébrile, elle donna précipitamment des ordres à tous ceux qui l'entouraient.

— Qu'on aille chercher un médecin, dit-elle, mais sur le champ, sans perdre une minute, et qu'on m'apporte des bandages. Qu'on installe une servante dans la chambre voisine de la mienne, pour aller, venir, me procurer ce que le médecin ordonnera, et demander dans l'hôtel tous les secours qui seront nécessaires, car, moi, je ne prétends pas le quitter une minute, entendez-vous?

Je reste à son chevet; c'est là mon poste, et si la mort veut me le prendre, ajouta-t-elle avec une énergie sauvage, eh bien! je lutterai avec elle, et nous verrons laquelle de nous deux sera la plus forte!

On la regardait avec attendrissement et admiration, et l'on s'empressa d'exécuter ses ordres.

On courut chercher le médecin, qui arriva peu d'instants après, regarda la blessure et en demanda la cause, que Félicien lui dit à voix basse, pour ne pas ébruier le duel. Il se hâta de faire un pansement, mais plus il examinait la plaie, plus il prenait un air sombre, qui était déjà une condamnation.

— Eh bien! demanda Valentine avec angoisse, le sauverons-nous?

— Il vous faut du courage, madame, répondit-il; il en faut aussi pour vous préparer...

— Vous n'avez plus d'espoir! s'écria-t-elle.

— On ne peut jamais le dire tant qu'il reste un souffle de vie... mais à moins d'un miracle... Enfin, je reviendrai demain matin, demain soir, toujours, jusqu'à la fin. Vous pouvez compter sur mes soins.

Lorsque le médecin fut sorti, et après s'être assurés qu'une servante était installée dans la chambre voisine et que la malheureuse femme ne restait pas seule avec le mourant, Félicien et son ami se retirèrent.

Les gens de l'hôtel les attendaient dans la cour, les yeux pleins d'interrogations, la bouche pleine

de questions. Dans la crainte d'être poursuivis, les deux témoins attribuèrent la blessure de Léopold à une chute dans un ravin. Personne ne fut leur dupe, mais on les laissa en repos et l'on ne songea pas à les trahir, quoique chacun devinât un duel. Les Suisses sont tellement habitués à voir débarquer des voyageurs qui viennent laver leur querelle dans le lac de Genève ou dans le lac des Quatre-Cantons, qu'ils se demandent si, dans les trains qui leur viennent de Paris, on n'aura pas bientôt le wagon des duellistes, comme on a le wagon des fumeurs, et le wagon des dames seules.

Valentine avait envoyé la servante faire les courses que nécessitait l'ordonnance du médecin, et elle resta seule auprès du mourant, les yeux pleins de larmes dévorantes, le cœur déchiré par toutes les angoisses, mais en même temps rempli d'énergie.

— Il faudrait un miracle, a dit le médecin, murmura-t-elle; eh bien! quelque chose me dit que je le ferai, moi! oui, je le ferai par ma volonté, par mes soins, par mon amour, par mes prières.

Léopold n'était pas revenu à lui; il était sans connaissance, sans paroles; la contraction de son visage annonçait de cruelles souffrances, mais qui s'affaiblissaient avec les forces et semblaient devoir bientôt cesser avec la vie.

Au bout de quelques heures, il ouvrit les yeux et murmura d'une voix mourante:

Et dans aucun cas, dans aucun, les candidats républicains, aucun de ces candidats ne peut être proclamé élu.

On attend donc maintenant la décision de la commission de recensement.

Mais cette décision ne peut pas être contraire à tous les précédents, à toutes les jurisprudences.

La commission proclamera donc les conservateurs.

Parce qu'elle ne pourra pas faire autrement.

Voilà la vérité sur la situation. La vérité absolue, incontestable.

M. Lasserre a beau s'agiter pour enlever un siège à notre députation.

M. Lasserre n'a pas été élu.

M. Lasserre ne sera pas député. »

Nous recevons de Montauban la dépêche suivante :

« Malgré d'innombrables illégalités et les monstruosité qu'elle a commises cyniquement ; après trois jours de séance publique et deux nuits de délibérations sur les tripotages à opérer, la commission de recensement s'est trouvée forcée de proclamer élus MM. Prax-Paris, Arnault et Trubert, conservateurs. Par un dernier déni de justice et revenant sur sa décision, la commission a proclamé comme quatrième élu, avec une majorité de 50 voix seulement, M. Lasserre, républicain. Les droits de notre ami M. Brunel restent incontestables : bien qu'il ne soit pas proclamé, il sera certainement validé par la Chambre au lieu et place de Lasserre qui ne saurait être accepté. A Montauban, indignation générale. 2,000 électeurs parcourent la ville acclamant les conservateurs. L'ovation faite à Brunel est très-importante. — *Ralliement.* »

L'Agence Havas donne les chiffres suivants qui lui sont, dit-elle, communiqués par la commission de recensement de Tarn-et-Garonne.

Il est bon de les accepter sous bénéfice d'inventaire.

MM. Prax-Paris, conserv. . . .	31.084	Elu
Arnault, conservateur. . . .	31.049	Elu
Trubert, conservateur. . . .	30.966	Elu
Lasserre, républicain. . . .	30.791	Elu
Brunel, conservateur. . . .	30.679	
Cambe, républicain. . . .	30.505	
Chabrié, républicain. . . .	30.409	
Fiamens, républicain. . . .	29.840	

Ainsi, ne pouvant parvenir à faire nommer ses candidats par les électeurs, le parti républicain les fait nommer maintenant par les commissions de recensement composées de républicains choisis par les préfets.

A la pression officielle, on ajoute le tripotage des urnes.

On annule les bulletins que les électeurs ont déposés et l'on proclame un candidat républicain que les électeurs ont repoussé.

De pareils scandales seront l'objet, nous l'espérons, d'un débat à la Chambre.

La proclamation de M. Lasserre ne sera pas reconnue valable et les bulletins annulés seront rendus aux conservateurs.

— James, je me laisserai tuer... mais je ne tuerai pas.

Il aperçut Valentine, et, ne comprenant pas comment il se retrouvait près d'elle, son regard exprima d'abord une immense surprise; puis la pensée sembla revenir peu à peu dans ces prunelles presque éteintes, qui se rallumèrent et s'éclairèrent d'un indicible rayon de joie.

— Valentine, murmura-t-il, mais comment se fait-il ?

— Tais-toi ! dit-elle, tais-toi ! il faut un calme absolu... Tu souffres ?

— Oh ! oui !

— Nous te guérirons, je te le promets.

L'extrême faiblesse continua encore un ou deux jours, puis, quand la force revint, il eut la fièvre et le délire; le médecin ne donnait pas d'espoir, et tout semblait perdu.

Mais Valentine était là, et, sans faiblir un instant, elle entreprit, comme elle l'avait dit, une de ces luttes sublimes contre la mort, que les cœurs dévoués connaissent bien et livrent quelquefois victorieusement au chevet des mourants. Leurs armes sont les soins de toutes les minutes, les veilles courageuses, la volonté, la tendresse et la prière aussi, la prière ardente, qui peut donner la victoire, quand la bataille semblait perdue; car, n'en déplaise aux libres-penseurs, c'est bien le moins que Dieu, en sa qualité de roi, ait le droit

Chronique générale.

C'est aujourd'hui que les républicains vont se donner un roi, et nul doute que ce ne soit M. Grévy, qui a signé lui-même le décret invitant l'assemblée nationale à venir voter pour lui.

Convaincus que la durée du Pouvoir est la condition première de la sécurité publique, les Démocrates sont décidés à prolonger de sept années le règne de M. Grévy.

Sept et sept font quatorze. C'est donc le quatorzennat que la Démocratie aura créé pour lui.

M. Grévy pourra ainsi atteindre la moyenne du règne des souverains.

Le Sénat a voté samedi par 225 voix contre 61 le projet de loi relatif aux crédits du Tonkin et de Madagascar. Il avait entendu auparavant la question de M. Buffet et la réponse de M. Goblet, ministre des cultes, au sujet de la suppression des traitements ecclésiastiques. Il a également adopté le projet de loi ratifiant la convention monétaire entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce.

Hier a eu lieu dans tout le département de la Seine le deuxième tour de scrutin pour l'élection de six députés, en remplacement de ceux des élus des 4 et 18 octobre qui ont opté pour d'autres départements.

Le vote a eu lieu dans les mêmes conditions que celui du 13 décembre.

Il y avait en présence la liste conservatrice et deux listes républicaines, l'une radicale, l'autre opportuniste.

LE COLONEL HERBINGER.

La République française a publié la note suivante :

« M. le lieutenant-colonel Herbinger a demandé à être renvoyé devant un conseil d'enquête qui se prononcera sur « l'intempérance habituelle » dont cet officier supérieur se trouve aujourd'hui accusé.

Le ministre de la guerre ne pouvait que faire droit à la requête du lieutenant-colonel du 25^e régiment d'infanterie. Dès que M. Herbinger aura rejoint sa garnison, on réunira le conseil d'enquête, composé d'un général de brigade président, de deux colonels et de deux lieutenants-colonels membres.

Ce n'est pas, à proprement parler, des événements de Lang-Son que le conseil aura à s'occuper; il n'aura qu'à formuler par oui ou par non un avis sur cette question : Les habitudes du lieutenant-colonel Herbinger lui permettent-elles de continuer à exercer dans l'armée les fonctions de son grade ?

Pour éclairer sa religion, le conseil d'enquête entendra comme témoins les officiers qui ont servi dans les différents corps où a passé le lieutenant-colonel; à ce titre, les dépositions des officiers qui sont de retour du Tonkin auront une importance particulière.

de grâce, comme tous ceux qui gouvernent, et Valentine, avec tous les élans de son âme et toutes les larmes de ses yeux, lui demandait jour et nuit la grâce du condamné à mort.

Un jour, la physionomie du médecin, ce terrible baromètre, que ceux qui veillent les malades consultent le cœur palpitant, et qui leur annonce souvent la grande pluie de larmes, commença à remonter un peu. C'était déjà le variable; ce n'était pas encore le beau temps, mais c'était l'espérance.

(A suivre.)

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 décembre :

TEXTE. — Les Leçons de l'expérience, par M. J. Girardin. — Ceux que nous avons perdus, par M. Paul Lafitte. — Tendresse, par M^{me} J. Coloumb. — Lubeck, par M. C. — Louis Richter, par M. Georges Lafaye.

GRAVURES. — Pillards en observation, dessin de Giacomelli. — Jeune Mère, sculpture par M. A. Lenoir. — Fontaine sur le marché à Lubeck. — Hôtel de ville de Lubeck. — Louis Richter. — Les Vendanges, par L. Richter. — Bateau romain, d'après la colonne Trajane.

Le 25^e régiment, dont M. Herbinger est le lieutenant-colonel, fait partie de la 39^e brigade (quartier général Cherbourg) et de la 20^e division (quartier-général Saint-Servan). »

SINGULIER PATRIOTISME.

A propos des élections d'hier dimanche, la Patrie a fait une découverte assez intéressante.

« Au nombre des membres du Comité de la Ligue des Patriotes, on remarque le nom de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, membre de la commission d'éducation militaire au ministère de l'instruction publique.

Or, ce même M. Buisson, membre de la commission d'éducation militaire, a fui en Suisse en 1870 pour ne pas se battre contre les Prussiens.

En Suisse, à Genève, il a prononcé cette phrase inoubliable, signalée si justement à l'indignation publique dans un débat solennel de l'Assemblée nationale de 1871 :

« Il y a trois livrés plus ignobles que celle du valet, ce sont celles du magistrat, du prêtre, du soldat. »

Que cet homme soit directeur sous les ordres d'un Goblet, soit !

Mais qu'il soit officier de la Légion d'Honneur ;

Qu'il soit membre de la commission d'éducation militaire ;

Que M. Déroulède l'ait choisi comme membre du Comité de la Ligue des Patriotes...

C'est au moins singulier. »

M. Déroulède a la mémoire un peu courte et l'oubli facile. Quel singulier patriotisme !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

Au lendemain d'un jour de fête et à la veille d'un dimanche, la Bourse est forcément très-calme. Le 3 0/0 cote 79.87, l'amortissable 82.40, le 4 1/2 0/0 nouveau 109.

Le Crédit Foncier est à 1,340. Son revenu de 60 francs est un minimum désormais assuré pour l'avenir et susceptible d'une large augmentation. Tôt ou tard, il y aura une émission d'actions nouvelles et les actions anciennes en bénéficieront suivant l'usage. Pour ces motifs, les cours actuels sont évidemment trop bas.

Les obligations du Crédit Foncier sont toujours très-demandées. Celles non libérées des emprunts 1880 et 1885 qui ont un tirage tous les deux mois pour chaque emprunt, constituent de véritables livrets de caisse d'épargne à 3 0/0 d'intérêt, avec la chance du lot de 100,000 fr. ou plus. Et si l'obligation sort remboursable au pair, on gagne 65 fr. La Société Générale est à 447.50.

La Banque d'Escompte, dont le coupon est fixé à 625, est à 450 fr.

L'action des Dépôts et Comptes Courants est bien tenue.

Les Méridionaux Italiens sont à 688.25.

Le Panama est délaissé à 405 fr.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont très-fermes.

Chronique militaire.

De la liste des généraux de brigade proposés pour divisionnaires, arrêtée par la commission supérieure de classement des commandants de corps d'armée, nous extrayons les noms appartenant à la cavalerie.

MM. les généraux de brigade :

Grandin, commandant la 4^e brigade de cuirassiers, à Senlis.

Loizillon, commandant la 5^e brigade de cuirassiers, à Paris.

Pesme, commandant la cavalerie du 44^e corps, à Nantes.

Bonie, commandant la cavalerie du 7^e corps, à Gray.

De Larclause, chef d'état-major du 43^e corps, à Clermont-Ferrand.

Bignon, commandant la cavalerie du 48^e corps, à Libourne.

Baillo, commandant la cavalerie du 9^e corps, à Tours.

Goybel, commandant la 4^e brigade de chasseurs, à Fontainebleau.

De Quélen, commandant la cavalerie du 3^e corps, à Evreux.

D'Ussel, commandant la 4^e brigade de cuirassiers, à Lyon.

De Jessé, commandant la 4^e brigade de dragons, à Lunéville.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Le résultat de toutes les communes où le scrutin était ouvert, hier dimanche, pour les élections au tribunal de commerce de Saumur, n'est pas encore connu.

Voici les résultats de la ville pour les cantons sud et nord-ouest; dans le canton nord-est, le bureau n'a pu être formé faute d'électeurs.

Inscrits, 833; votants, 93.

Juges. — MM. Boret, 91 voix; Girard, 88; Landais, 2.

Juges suppléants. — MM. Mignon, 92 voix; Baugé, 90; Foix, 90.

Les cinq individus qui ont si lâchement attaqué, vendredi dernier, place Saint-Michel, un cavalier de remonte, ont passé dès samedi en jugement devant le tribunal de police correctionnelle de Saumur.

Ils ont été condamnés, savoir :

Juliard, à six mois de prison; Chanu, Fizac et Sauton, chacun à 2 mois; Raquet, à 1 mois. Tous sont en outre condamnés solidairement aux dépens.

CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE.

Le concert donné hier soir par l'Harmonie Saumuroise a été des plus brillants.

Tous les artistes ont reçu des ovations méritées. La salle de spectacle était complètement garnie.

Nous reviendrons sur cette solennité.

LES PROCHAINES ASSISES. — Voici les noms des jurés de notre arrondissement pour le 4^e trimestre de 1886 :

MM. Grandier (Eugène), propriétaire, à Saint-Lambert-des-Levés.

Moreau (Alfred), adjoint, à Montsoreau.

Lecomte (Etienne), propriétaire, au Coudray-Macouard.

Jarry (Jules), chauxfournier, à Chemellier.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Fêtes du Jour de l'An, les Billets d'Aller et Retour, délivrés aux conditions de son tarif spécial A n^o 9, seront rendus valables les jeudi 31 décembre courant, vendredi 1^{er} et samedi 2 janvier prochains, jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Les Billets d'aller et retour de ou pour Paris conserveront leur durée ordinaire de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEVALIERS D'INDUSTRIE.

Plusieurs chevaliers d'industrie, qui opèrent tous de la même façon et qui appartiennent peut-être à la même bande, font de nombreuses victimes parmi les commerçants.

Leur procédé consiste à s'installer dans une ville pour y faire un commerce quelconque, à se faire livrer des marchandises et à prendre la fuite, sans payer bien entendu.

C'est ainsi qu'un de ces escrocs, prenant le nom de Dumessil, âgé de trente-deux ans environ, maigre, barbe noire, taille élevée, s'est installé à Saumur, au Pont-Fouchar, en compagnie d'une femme de 28 ans, portant les cheveux coupés à la chien, mise avec recherche, et d'une petite fille blonde de cinq ans. Il se disait marchand de produits alimentaires et de bouchons. Au bout de quelques mois, il disparaissait, après s'être fait livrer des marchandises en quantité considérable par diverses grandes maisons.

Des escroqueries du même genre sont signalées à Saint-Afrige (Aveyron), à Douai, à Marvéjols et à Béziers.

Avis à MM. les commerçants. Envoyer tous renseignements utiles au parquet de Saumur.

VARRAINS. — Le 12 décembre, un nommé Jégou, récemment sorti de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire (Vienne), où il avait été envoyé en détention jusqu'à sa 20^e an-

née, pénétra la nuit par escalade dans la maison du sieur Jamin qui l'avait eu à son service et l'avait congédié quelque temps auparavant. Il s'empara d'un fusil et d'un parapluie en soie. Il essaya ensuite de forcer la serrure d'une armoire où il comptait trouver de l'argent; n'y pouvant parvenir, il brisa de dépit une glace et se rendit dans la cave où il vida plusieurs bouteilles.

Il revint le lendemain et se cacha dans l'écurie des vaches pour attendre le moment favorable à l'accomplissement du vol d'argent qu'il n'avait pu commettre la veille. Jamin l'ayant surpris par hasard dans sa cachette, le malfaiteur tira sur son ancien maître un coup de fusil qui, fort heureusement, ne l'atteignit pas; puis, il le frappa de deux coups de crosse à la tête. Les voisins accoururent au secours de Jamin, mais Jégou avait eu le temps de fuir et ne put être rejoint. Ce n'est que le lendemain, sur les indications transmises par le chef de gare, qui avait reçu son signalement, que des habitants de Saint-Cyr-en-Bourg le saisirent au collet et le gardèrent à vue en attendant l'arrivée de la gendarmerie qui, aussitôt prévenue, procédait légalement, quelques instants après, à son arrestation.

Jégou a fait des aveux complets. Il a été écroué à la prison de Saumur, d'où il sera transféré à Angers, en vue de la prochaine session des assises.

Ce dangereux malfaiteur n'a pas 24 ans. Il est natif de Guingamp (Côtes-du-Nord).

FONTEVRAULT. — Le 20 décembre, vers sept heures et demie du soir, la femme Baroux alla porter le souper à son mari, gardien à la Maison centrale. Elle laissait chez elle trois enfants en bas âge, qu'elle avait mis au lit avant son départ.

Une demi-heure après, la mère rentra. En ouvrant la porte de sa demeure, elle trouva la chambre pleine d'une épaisse fumée. Au milieu des ténèbres, une petite fille de cinq ans jeta des soubresauts étouffés. Aussitôt, la femme Baroux se précipita vers son enfant et la retira des draps presque asphyxiée; en même temps, elle criait au secours. Deux voisins, MM. Plantin père et fils, accoururent et arrachèrent d'un second lit en flammes deux autres enfants qui dormaient paisiblement.

Il était grand temps d'opérer cet intéressant sauvetage. Si la mère se fut arrêtée quelque peu en route, elle eût certainement trouvé trois cadavres en arrivant à son habitation.

Quand le feu qui consumait le lit fut éteint, on chercha la cause de cet accident. C'étaient des marrons enveloppés dans de la cendre chaude qui, en éclatant, avaient lancé des étincelles sur le lit.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Dans la matinée de jeudi, le train qui part d'Angers à 4 heures 45 a déraillé en gare de Martigné.

La locomotive, le tender et un wagon ont été renversés à la grande terreur des personnes qui s'y trouvaient.

Le chauffeur a eu la jambe contusionnée. Les autres personnes n'ont eu aucune blessure.

Publications de mariage.

Maurice-Jules Barré dit Gallois, pharmacien, de Paris, et Blanche-Elisa-Clémentine Lorrain, sans profession, de Saumur.

Auguste Terreaudeau, menuisier, et Antoinette-Charlotte Coursolle, lingère, tous deux de Saumur.

Édouard-Raymond Girard, propriétaire, de Saumur, et Marguerite-Marie Perreau, propriétaire, de Distré.

Jules-Aimable Montagne, employé, de Paris, et Marie Bourdon, demoiselle de magasin, de Saumur.

Paul-Eugène Fazi, peintre en bâtiment, et Marie-Marguerite-Victorine Dumont, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Ville de Thouars.

ON DEMANDE UN BON OUVRIER de 25 à 40 ans, sachant paver et ayant l'aptitude nécessaire pour surveiller les travaux de voirie de la ville de Thouars.

Traitement : 1,200 francs par an.

S'adresser à la Mairie de Thouars.

La Maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An, vient de mettre en vente un assortiment considérable de Pralines de toutes sortes, Fondants simples, décorés et fourrés, Chocolats crémes, Pralines, Nougats et Pistaches, etc., ainsi que des Liqueurs de toutes marques. — Vins fins français et étrangers, Spiritueux et Liqueurs, le tout aux prix les plus réduits.

Variétés.

LE NOMBRE SEPT

L'Intermédiaire des Chercheurs rassemble une grande quantité d'exemples tendant à démontrer le rôle considérable joué dans les affaires humaines par ce nombre, qui a fini par avoir un certain air cabalistique.

Sans parler des sept jours de la semaine, il y a les sept notes de la musique, les sept sages de la Grèce, les sept merveilles du monde, les sept âges de l'homme, les sept péchés capitaux, les sept sacrements, les sept psaumes de la pénitence, la Vierge aux sept douleurs, les sept dernières paroles du Christ.

On causait de ce chiffre sept dans un salon et chacun apportait son contingent, et ce fut un jeu... innocent.

Un petit garçon, qui connaissait son Perreault, présenta les sept enfants du bûcheron, les sept filles de l'ogre et les boîtes de sept lieues. On lui demanda son âge : sept ans, dit-il, l'âge de raison.

Deux ou trois collégiens fouillaient l'histoire, la géographie, la mythologie, avec un parfait dédain de toute méthode : La ville aux sept collines, la guerre de sept ans, les sept électeurs, les sept Provinces-Unies, les sept chefs devant Thèbes, les sept mers ou sept embouchures du Pô, les sept magistrats du septemvirat, les sept rois de Rome, la Septimanie, l'Heptarchie, le bouclier d'Ajaj aux sept trous, l'hydre de Lerne aux sept têtes, la flûte de Pan aux sept tuyaux, la lyre d'Apollon aux sept cordes, les sept classes du peuple égyptien, les hymnes aux sept sons des prêtres du même peuple, etc. Et le septième enfant que nous passons au ministre de l'instruction publique?...

Quelques jeunes filles repassaient dans un coin leur histoire sainte; c'était le plus riche filon, le nombre sept étant surtout le nombre religieux. — L'arche de Noé était fermée depuis sept jours quand le déluge éclata, c'est le vingt-sept du septième mois qu'elle s'arrêta, c'est sept jours après le corbeau que fut lâchée la colombe, c'est sept jours après son retour qu'elle repartit, et c'est après sept autres jours qu'elle entreprit son dernier voyage; c'est au bout de sept années de travail que Jacob obtint Lia, et sept années après il épousa Rachel; Laban poursuivait Jacob depuis sept jours quand Dieu lui apparut, Jacob se prosterna sept fois devant Esau.

Joseph expliqua les songes des sept vaches et des sept épis, annonçant sept années d'abondance et sept années de disette; c'est pendant sept jours que pleurèrent les amis de Jacob; le septième jour est celui du sabbat; la circoncision se fait sept jours après la naissance; durée de la fête de Pâques, sept jours; de la fête des moissons, sept jours; de la fête des tabernacles, sept jours; les sacrifices consistaient en sept agneaux; combien de branches au chandelier d'or? sept; l'offrande de Balaam, apportée sur sept autels consistait en sept taureaux et en sept béliers; on lisait tous les sept ans le Deutéronome aux Israélites; ceux-ci devaient laisser reposer leurs champs tous les sept ans; la sœur de Moïse est frappée d'une maladie de sept jours; Jésus s'empara de Jéricho sept jours après son arrivée, après avoir fait sept fois le tour de la ville, etc., etc., etc.

Marché de Saumur du 26 décembre

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix.	50	125	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	50	—	—
Halle, moy'n	77	— luzerne	50	—	—
Selg.	75	Foin (dr. c.)	780	75	80
Orge	65	Luzerne	780	—	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40	45
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	42	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	40	—
Farine, culs.	157	3 ^e	—	38	—

ÉTRENNES 1886

Épicerie Centrale

GEORGES DOUESNEL

28 et 30, Rue Saint-Jean, 28 et 30,

SAUMUR

CONFISERIE

Pralines roses,	le 1/2 kil.	0.90
Dragées aux amandes	—	1.20
Pralines à la rose	—	1.20
Dragées fines de Verdun	—	1.60
Pralines surfinées à la rose	—	1.60
Fondants fins	—	1.80
Id. à la vanille	—	1.80
Dragées de Verdun surfinées	—	1.80
Id. à la liqueur	—	1.80
Chocolats fins à la crème	—	1.80
Id. pralinés	—	1.80
Id. en pastilles	—	1.80
Dragées amandes flot	—	2.50
Pralines Louis XV à la vanille	—	2.50
Dragées de Verdun flots extra	—	3 »
Id. au nougat, au chocolat et à la pistache	—	3 »
Chocolat crémé et praliné surf.	—	3 »
Nougat et pistache	—	3 »
Fondants fourrés	—	3 »

Marrons de Lyon glacés, double vanille,	le 1/2 kil.	2.40
Fruits glacés et confits assortis	le 1/2 kil.	2.40
Oranges de Valence, 1 ^{er} choix, extra-grosses, depuis		0.10

SPIRITUEUX, LIQUEURS et VINS FINS

Cassis — Anisette — Curaçao — Menthe et Noyaux à 20°, le litre	4.50
Les mêmes en qualité fine 25°	2.00

LIQUEURS SURFINES

Crème de Cassis — de Noyau — de Menthe — de Framboises — d'abricots — de Cacao — de Vanille — Eau-de-Vie de Dantzick — Anisette — Curaçao, etc., 30°, le litre	2.50
--	------

LIQUEURS SUPERFINES

Les mêmes que ci-dessus à 35°	3.00
Guignolet Cointreau d'Angers, le litre	3.00
Anisette Marie Brizard	4.75
Chartreuse jaune du couvent	6.75
Elixir Combier	3.90
d° Angelo	3.75
d° Menier	3.50
d° Sprecher (recommandé)	4.50
Curaçao et Anisette Fockinck	8.25
Rhum John Alvarès, depuis le litre	2.00
Kirsch	2.00
Eaux-de-Vie diverses	1.30
Cognac Martell	4.75

Vin de Bordeaux authentique avec Cachet et Millésime du Château.

VIN BLANC DE SAUMUR CHAMPAGNISÉ

Champagne, Clicquot, Roederer, Moët et Chandon

Madère, Malaga, Frontignan, depuis 2 fr. le lit.

Envoi du Catalogue général, franco, à toute personne qui en fera la demande.

LA JEUNE MÈRE

Journal fondé par le Dr BROCHARD.

12^e Année. — 6 francs par an.

Chez ROUYEYRE, 45, rue Jacob.

Cet utile et gracieux journal qui a pour but d'apprendre aux mères de famille à élever leurs enfants, a reçu de toutes les sociétés savantes et philanthropiques les plus hautes récompenses. Il est, au point de vue de l'hygiène infantile, le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes, il est indispensable aux mères de famille.

Tous les abonnements parlent du 1^{er} Janvier. — Numéro spécimen sur demande.

SOMMAIRE DU N° 12

Causerie du Docteur: Le vêtement du nouveau-né, du Dr F. Brémont.
Memento: Les Brûlures, du Dr Thoreno.
Conseils aux mères: Un mot sur les nourrices et le lait, par les Drs F. Brémont et Potin.
Hiver et Bronchites, par le Dr Ducor.
Pour les pauvres, par Jean Frolo.
Erythème ou rougeurs des jeunes enfants, par Anna Puéjac.
Correspondance du Docteur, par le Dr Ducor.
Gravure: Les enfants pauvres.

S'adresser aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 26 décembre:

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.
On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Les événements d'Orient; Portrait de M^{lle} Weber, du théâtre de l'Odéon; Les funérailles d'Alphonse XII; Les livres illustrés; Socrate et sa femme, à la Comédie-Française. — Revue anecdotique, par Lorédan Larcher. — Dans un phare (nouvelle), suite, par Henri Monet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Le monde financier. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: M^{lle} Weber, du théâtre de l'Odéon; Les funérailles d'Alphonse XII; Exposition du corps dans la salle des Colonnes, au Palacio Real; Les moines augustins de l'ordre de San Lorenzo descendant le cercueil dans le Pudridero, à l'Escorial; Le train funèbre, se rendant à l'Escorial, traverse le « Désert de Pierres »; A l'Escorial, à l'entrée de la Cour des Rois. — Le théâtre illustré: Socrate et sa femme, à la Comédie-Française. — Les livres illustrés: Histoire de la Tapisserie; la Lorraine. — Échecs. — Rébus.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 28 décembre 1885,

1^{re} représentation de

CHERCHEZ LA FEMME

Comédie en 3 actes, par MM. E. de Najac et A. Hennequin,

Représentée pour la 1^{re} fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 25 septembre 1885.

DISTRIBUTION:

Chauvelin	MM. Ométy.
Jacques Rozerol	Fleury.
Raoul Brière	Mosnier.
André Ducloux	P. Leprin.
Cobus	Guiraud.
Un domestique	Alexandre.
Virginie	M ^{mes} Cantrelle.
Sozanne	Savigny.
Berline	Merg. Joissant.
Gabrielle Aumont	Bérangère.

Le spectacle commencera par:

LES OUVRIERS

Pièce en 1 acte, de M. Eugène Manuel.

Distribution:

M. Morin	MM. Joissant.
Marcel	Mosnier.
Jeanne	M ^{mes} Joissant.
Hélène	Savigny.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rus de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'un saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés aperitives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou récents: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ÉTRENNES 1886

Bon Marché Réel.

GLACES

DAVEAU, DOREUR
14, RUE DU PUIITS-NEUF, 14
SAUMUR

GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encrriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

Étude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

Pichauderie

Située commune de Méron, à proximité de Montreuil-Bellay,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, pâtis, jardins, terres labourables et vignes, d'une contenance de sept hectares environ.

Cette propriété, d'un ensemble parfait, est d'une exploitation facile, entourée de chemins et de grandes routes.

Revenu actuel par bail authentique, non compris la réserve du propriétaire : six cents francs.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M. HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M. BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE

Marchandises Neuves

Pour cause de cessation de commerce.

Le Dimanche 10 Janvier 1886 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, en la demeure de M. DELACOUR, au bourg de Varennes-sous-Montsoreau,

Il sera procédé, par le ministère de M. BRETON, notaire à Varennes, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 21 décembre 1885, à la vente aux enchères publiques des marchandises et du mobilier dépendant du fonds de commerce de marchand mercier, exploité par M. DELACOUR.

On vendra notamment : rouennerie, draperie, blanc et un grand nombre de coupons divers ;

Deux comptoirs, grands casiers pour épicerie, moulins, balances, séries de poids et mesures en étain.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A VENDRE
CROISÉES, PORTES et PLACARDS
de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Appartenant à M. Fougeray, à Saumur, route de Saint-Lambert.

S'adresser au notaire, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (832)

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelie,

Occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M. GAUTIER, notaire. (864)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN BON CABRIOLET

Monté sur Essieux à patente et Capote,

Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. ORY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

A VENDRE

TRÈS-BEAU PLANT DE PEUPLIERS

50 Centimes

S'adresser à M. GAGNEUX ou à M. LINNÉ, jardinier à Presle. (918)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

Il a été perdu, le jeudi 17 décembre 1885, aux abords de la gare d'Orléans, à Saumur, un manchon en marbre.

Le rapporter chez M. DUTAIL, avenue de la gare de l'Etat. — Il y aura récompensé.

DEMANDE MÉNAGE, homme connaissant travail de la terre et conduire, femme cuisinière. — Bons certificats. — V^e de Fontenailles, La Trochoire, Fontevault (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. e. b. e.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

MAISON DE CONFIANCE
Rue Saint-Jean, 27 et 29

L. ENAULT

BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joaillerie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Epingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, modèles nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christoffe et de divers autres fabricants.

Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces.

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encrriers, Sabliers, etc., etc.

ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55

Echelas de 1^m50... 48 fr. le mille

— 1^m60... 53

— 1^m80... 58

Les Echelas sont aiguisés d'un bout.

S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
SEULE LE VÉRITABLE NOY

Un Homme négligé est une Pléiade négligée.
SIROP ET PÂTE AU PIN D'AUTRICHE
REMEDES SANS PAREILS
Contre Muxes, Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche, etc.
Pharmacie TALLON, 49, avenue de la République, 44.

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean.

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, bals de mariages, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

91, Rue de Rivoli
- 0, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit
de 1^{re} qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les tablettes de 12 tranches par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLIEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur,